



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Service de la prévoyance sociale
Rte des Cliniques 17
1700 Fribourg
Céans et courriel

**Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD**
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB**

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/coc 2015-PrD-132
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 14 juillet 2015

Avant-projets de loi, du projet de lignes directrices et de projet du plan de mesures 2016-2020

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courriel du 12 mai 2015 de Madame Catrina Demund concernant l'objet cité en référence et remercions Madame Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat et Directrice, de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 16 juin 2015. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission insiste sur le fait que la transmission des données sensibles d'une institution à l'autre doit se faire dans le respect de la protection des données. Elle propose d'ajouter un article relatif à la confidentialité sous « Généralités ».

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président